

Les FAM, nouvelle valeur de référence pour la qualité de l'eau de la lagune de Thau

Les apports en bactéries à la lagune de Thau par temps de pluie sont désormais réglementés par une limite à ne pas dépasser : le flux admissible microbiologique (FAM). En s'engageant à respecter cette valeur guide inscrite dans le nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les communes font un pas de plus vers un développement durable du territoire organisé autour des activités pêche et cultures marines.

Le flux admissible microbiologique détermine la limite à ne pas dépasser en apports de bactéries à la lagune par temps de pluie. Cette valeur guide garantit une qualité sanitaire de l'eau permettant l'exercice de la conchyliculture, de la pêche de coquillages et de la baignade. Les scientifiques d'Ifremer et les ingénieurs des collectivités locales ont fourni un travail de longue haleine pour établir ces seuils pour chacun des 28 sous bassins versants de la lagune de Thau.

Une exigence environnementale forte

Dans les secteurs les plus sensibles, c'est-à-dire à proximité immédiate des zones d'élevage ou de baignade, le FAM est de 10 équivalent-habitants, ce qui signifie que la pollution bactériologique équivalente à seulement une dizaine d'habitants suffit à dégrader la qualité de l'eau nécessaire à la production conchylicole. De telles valeurs illustrent l'exigence pour l'aménagement du territoire autour de la lagune.

Un programme de travaux évalué à 19 M€ va être mis en œuvre dans les trois ans par les intercommunalités afin de mieux dimensionner les équipements et d'éviter les débordements en cas de pluie abondante.

La connaissance précise du fonctionnement de l'ensemble des réseaux d'assainissement du territoire développée par le Syndicat mixte du bassin de Thau a permis de prioriser les investissements et de diminuer considérablement les coûts initiaux.

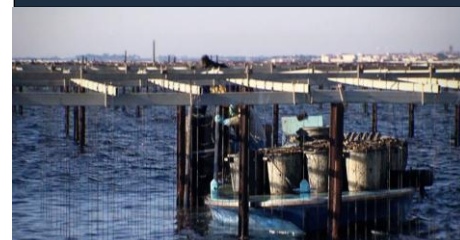
Le suivi des opérations sera assuré grâce à l'outil VigiThau, développé par le Syndicat mixte du bassin de Thau, qui donne des informations en temps réel sur les apports au milieu naturel et délivre une prévision de la qualité de l'eau en fonction des données météorologiques.

Le SAGE de Thau

Validé par la Commission Locale de l'Eau le 23 avril, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est actuellement soumis à la consultation des personnes publiques associées. Une cinquantaine de collectivités, intercommunalités, chambres consulaires doit rendre un avis sur le document. Piloté par le Syndicat mixte du bassin de Thau, le SAGE définit la politique de l'eau à l'échelle du territoire pour les prochaines années.

Il organise les pratiques et les usages afin de préserver la ressource et la qualité des eaux.

Il sera soumis à enquête publique fin 2015.



Le programme de travaux pour garantir la qualité de l'eau de la lagune est évalué à 19 M€



Une première au plan national

La référence aux Flux Admissibles Microbiologiques est une disposition innovante du Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse, le « grand frère » du SAGE de Thau en quelque sorte.

Thau est le premier territoire au plan national à décliner cette valeur guide dans le cadre de son propre schéma.

